

# L'ABSTENTION

## I- Généralité :

En France, le vote est un droit et un devoir du citoyen, mais pas une obligation : les citoyens peuvent choisir d'exercer ou non ce droit sans être sanctionnés. L'**abstention** désigne la non-participation aux élections ou aux référendums.

Depuis les **années 1980**, cette abstention est de plus en plus importante. On parle d'une **crise de la représentation politique** : une partie de plus en plus grande des citoyens se désintéresse de la vie politique. Cette crise **affaiblit la légitimité du pouvoir politique** : les personnes élues avec un fort taux d'abstention ne représentent qu'une petite partie de la population.

Seuls **2 %** des électeurs sont membres d'un parti politique en France. En outre, depuis les **années 1980**, de plus en plus d'électeurs n'exercent pas leur droit de vote. Cette **augmentation du taux d'abstention** indique qu'une partie de plus en plus grande des citoyens se désintéresse de la vie politique. Elle s'accompagne d'un rejet à l'égard des partis politiques traditionnels (ceux qui ont l'habitude d'exercer le pouvoir). Les électeurs peuvent manifester leur mécontentement en votant pour des partis extrémistes.

De nombreux facteurs expliquent ce mécontentement. Les électeurs reprochent aux partis politiques de n'être que des « **machines à remporter les élections** ». Une fois parvenus au pouvoir, les partis ne respectent pas le programme sur lequel ils ont été élus et cherchent seulement à conserver le pouvoir. À l'intérieur d'un même parti, il existe des conflits entre personnes qui veulent imposer leur direction. Ces querelles se font au prix de la défense des idées. Plusieurs partis ont par ailleurs fait l'objet dans les **années 1980-1990** d'importants scandales financiers (ils ont utilisé leurs ressources privées dans des activités illégales). Ceci a contribué à discréditer la classe politique auprès des citoyens.